



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires**

Aurillac, le 2 avril 2024

Dossier n° : AE 24.0137

Demandeur : GAEC BONNET à RECOULES

Date d'enregistrement de la demande : 04/03/24

Date limite de candidature : 04/06/2024

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 04/07/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
JOURSAC	15,59	SAVIGNAC Louis	Section ZS 6, Section ZT 24,37, Section ZV 12,
JOURSAC	49,2	Indivision BONNET	Section ZE 8, Section ZR 3,21,22, Section ZS 1,9,42,43, Section ZT 23,26,35,36
NEUSSARGUES EN PINATELLE	9,42	Indivision BONNET	Section ZD 27, Section ZL R, Section ZH 38,86, Section ZT 2,3,
JOURSAC	10,62	Mairie de JOURSAC	Section ZD 10, Section ZR 2, Section ZS 82,
JOURSAC	13,46	JOURNIAC André	Section ZR 24, Section ZS 5, Section ZV 18

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques
publiques/Agriculture/Politique foncière